

Mobilitéé

[Train et bus](#)

[À vélo / à pied](#)

[Auto / Moto](#)

[Permis de conduire](#)

Train et bus

Les transports publics suisses sont très bien développés. Presque chaque localité est atteignable par train ou par bus. Les transports publics sont ponctuels et roulent à intervalles réguliers.

Transports publics

Les transports publics (ÖV) ont une grande importance en Suisse. Comme pratiquement toutes les localités sont atteignables plusieurs fois par heure, un grand nombre de voyageurs utilisent le train ou le bus. Les courses sont relativement chères, il existe toutefois plusieurs possibilités d'économiser de l'argent. Acheter un abonnement ou une carte de réduction peut être avantageux. Avec l'abonnement demi-tarif (Halbtaxabo), qui est relativement bon marché, on paie par exemple le demi-tarif dans toute la Suisse

Billets et abonnements

Celui qui souhaite utiliser le train doit prendre un billet (Billett) avant le départ. On ne peut pas acheter de billets dans les trains. Pour les bus, cela est organisé différemment. On trouve des distributeurs automatiques dans toutes les gares et à la plupart des arrêts de bus; on trouve également des guichets dans les grandes gares. Les billets peuvent être aussi commandés en ligne ou au moyen du téléphone portable. Il existe divers types d'abonnements pour les personnes qui se déplacent beaucoup. Ceux-ci sont disponibles pour des parcours individuels, des zones ou l'ensemble du réseau suisse (Generalabonnement). Les enfants jusqu'à 6 ans voyagent gratuitement. Jusqu'à 16 ans, vous voyagez presque gratuitement en compagnie des parents ou des grands-parents, si vous possédez une carte Junior ou Petits-enfants (Junior- oder Enkelkarte). Les informations concernant les billets et les abonnements peuvent être obtenues auprès des Chemins de fer fédéraux (SBB) ou auprès de la compagnie de bus.

Carte journalière économique

Toute personne planifiant un voyage plus long en Suisse peut obtenir une carte journalière économique à un prix réduit. L'offre est limitée, il faut réserver la carte à l'avance, au plus tard un jour avant le voyage. Les cartes sont personnalisées et peuvent être obtenues auprès de la commune de résidence ou via les CFF.

Cartes journalières des communes

Celui qui planifie un long voyage à l'intérieur de la Suisse peut acheter dans de nombreuses communes une carte journalière (Gemeindetageskarte) à un prix réduit. Comme l'offre est limitée, il est utile de réserver la carte suffisamment tôt. Les renseignements à ce sujet peuvent être obtenus auprès des offices communaux.

Réseau nocturne

Dans le canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures, pendant le week-end, les bus ou les trains circulent tard dans la nuit. Attention: sur les lignes nocturnes, il est nécessaire de payer un supplément spécial.

Plus d'informations (liens, adresses, aide-mémoires, brochures)

www.hallo-ar.ch/fr/mobilite/train-et-bus

À vélo / à pied

Grâce à un réseau de pistes cyclables très bien développé, il est très agréable de faire du vélo. De nombreux employés utilisent le vélo pour se rendre au travail. Il existe des sentiers de randonnées spéciaux pour les piétons et les promeneurs.

En route à pied ou avec son vélo (Velo)

Les communes d'Appenzell Rhodes-Extérieures sont attractives et relativement sûres pour les cyclistes et les piétons. C'est pourquoi, beaucoup de personnes renoncent à la voiture lorsqu'il s'agit de parcourir de courtes distances. On trouve à plusieurs endroits des pistes cyclables spéciales ou des voies cyclables. Les piétons ont toujours la priorité sur tous les véhicules lorsqu'ils s'engagent sur les passages pour piétons (sauf lorsque la traversée est réglée par un feu de signalisation). Le canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures offre de nombreux et beaux chemins et sentiers de randonnées, qui peuvent être explorés pendant le temps libre. Les sentiers de randonnées sont indiqués par des panneaux indicateurs jaunes.

Règles pour les cyclistes

Pour circuler à vélo en Suisse, il n'est pas nécessaire d'avoir un permis spécial ni de passer un test. En générale, on applique les mêmes règles de circulation que pour les automobilistes. Lorsque des voies ou des chemins cyclables spécifiques sont à disposition, ils doivent être utilisés. Le vélo doit être en état de marche (deux bons freins, une sonnette, des réflecteurs avant et arrière ainsi qu'aux pédales, une lumière à l'avant et à l'arrière). Il n'existe aucune obligation de porter un casque, mais cela est recommandé. Les cyclistes devraient dans tous les cas conclure une assurance responsabilité civile privée pour les dommages causés (aux personnes et aux objets).

Transport de vélo

Celui qui souhaite transporter son vélo dans le train ou le bus a besoin d'un billet spécial. Il n'est pas toujours et partout possible de prendre un vélo avec soi. Parfois, il est nécessaire de réserver une place pour vélo dans les trains.

Plus d'informations (liens, adresses, aide-mémoires, brochures)

www.hallo-ar.ch/fr/mobilite/a-velo-a-pied

Auto / Moto

Le réseau routier suisse est bien développé. L'utilisation de la plupart des routes est de libre accès. Les règles de la circulation ont une grande importance, si celles-ci ne sont pas respectées, les amendes sont élevées.

Règles de la circulation

Les règles de la circulation sont très importantes pour les conducteurs en Suisse. Les amendes sont très élevées en comparaison avec celles des autres pays. Une violation grave de ces règles peut entraîner un retrait de permis. Quelques règles importantes:

- vitesse maximum à l'intérieur des localités: 50 km/h, en dehors des localités: 80 km/h, sur les autoroutes: 120 km/h
- sur l'autoroute, il est interdit de dépasser par la droite
- les feux doivent être aussi allumés durant la journée
- toutes les personnes assises dans une voiture doivent s'attacher
- les enfants doivent s'asseoir sur un siège auto (jusqu'à 12 ans ou une grandeur de 150 cm)
- pendant la conduite, il est autorisé de téléphoner uniquement au moyen d'une installation mains-libres
- conduire sous l'influence de l'alcool ou de drogues est punissable (limite 0.5 o/oo)
- Les piétons ont toujours la priorité sur tous les véhicules lorsqu'ils s'engagent sur les passages pour piétons (sauf lorsque la traversée est réglée par un feu de signalisation).

Taxes routières

Les routes sont financées par l'État, les cantons et les communes. L'utilisation des routes est gratuite, avec une exception: les autoroutes. Celui qui souhaite utiliser les autoroutes doit acheter chaque année une vignette (Vignette). Il existe des vignettes autocollantes et des e-vignettes. La vignette autocollante est collée sur le pare-brise et est disponible dans les stations-service, à la poste ou aux offices de la circulation routière. L'e-vignette peut être achetée en ligne.

Assurance

En Suisse, seuls les véhicules à moteur qui sont assurés peuvent être utilisés. L'assurance responsabilité civile des véhicules à moteur (Motorfahrzeug-Haftpflichtversicherung) est proposée par divers assureurs privés. L'assurance rembourse les frais qui ont été occasionnés avec un véhicules à des tiers et aux biens. Pour les dégâts au propre véhicule, il existe en plus diverses assurances casco facultative (Kaskoversicherung). Attention: en cas de négligence, la compagnie d'assurance peut, sous certaines conditions, (p.ex. conduite sous l'influence de l'alcool ou de drogues) refuser de prendre en charge les frais. L'assurances responsabilité civile des véhicules à moteur n'est pas comprise dans l'assurance responsabilité civile privée.

Importation d'un véhicule à moteur

Celui qui souhaite importer durablement son véhicule à moteur en Suisse doit l'annoncer au Service des douanes et le dédouaner. Le véhicule à moteur doit également passer un test technique. On a besoin d'une assurance responsabilité civile des véhicules à moteur, du permis de circulation suisse et d'un numéro d'immatriculation suisse. L'Office cantonal de la circulation routière (Strassenverkehrsamt) du canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures fournit tous les renseignements nécessaires à ce sujet. Vérifiez avant l'importation si le véhicule peut être immatriculé en Suisse – cela vous évitera des problèmes et des retards.

Plus d'informations (liens, adresses, aide-mémoires, brochures)

www.hallo-ar.ch/fr/mobilite/auto-moto

Permis de conduire

On a besoin d'un permis de conduire pour pouvoir conduire une voiture ou une moto en Suisse. Les permis de conduire étrangers doivent être convertis en un permis de conduire suisse après le déménagement.

Permis de conduire étrangers

Quiconque déménage en Suisse et possède déjà un permis de conduire (Führerausweis) doit le convertir dans un délai de 12 mois en un permis de conduire suisse. À cet effet, une demande doit être adressée à l'Office cantonal de la circulation routière. Les conditions pour cette conversion diffèrent selon les pays où le permis de conduire a été délivré. Il est possible, qu'un test de conduite soit nécessaire ou que le conducteur doive passer le test de théorie suisse. Pour les catégories supérieures comme les camions (C, C1), les bus (D, D1) ou le transport professionnel de personnes (BPT), un examen médical doit être effectué avant l'échange d'un permis de conduire étranger. L'Office de la circulation routière du canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures fournit toutes les informations à ce sujet.

Test de conduite

Un test est nécessaire pour obtenir son permis de conduire en Suisse. Le test de conduite comprend un examen théorique et un examen pratique. Seules les personnes de plus de 17 ans sont admises à l'examen. L'examen théorique peut être passé dans le canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures en allemand, français, italien et anglais. L'Office de la circulation routière vous informe sur la procédure exacte et son déroulement. Pour la conduite de camions, bus et taxis, des examens spéciaux sont nécessaires.

Plus d'informations (liens, adresses, aide-mémoires, brochures)

www.hallo-ar.ch/fr/mobilite/permis-de-conduire